



# Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 2 janvier 2024

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin novembre 2023

Depuis fin août, les remboursements de **soins de ville** CVS-CJO du régime agricole atteignent le même niveau, le mois de novembre n'y déroge pas. Sur onze mois, ils diminuent à un rythme de moins en moins fort au fil des mois pour atteindre - **0,8 %** en novembre. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, arrêts de travail, etc.), les remboursements sont, cette fois, en progression de 2,7 %.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 48 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après - **3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,4 % en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@ccmsa.msa.fr">boloko.steven@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville sur les onze premiers mois en 2023 est en baisse de 5,0 %** par rapport à la même période en 2022. Ce recul provient de deux effets : un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, du fait du nombre important de personnes qui se sont vaccinées ou qui ont fait un test de dépistage de la Covid-19, et une diminution tendancielle des effectifs des non-salariés agricoles. Le nombre de patients **diminue de 5,8 %** dans le régime des **non-salariés** et **de 4,7 %** dans le régime des **salariés**.

## Léger ralentissement de la baisse des soins de ville dans les deux régimes agricoles

Le ralentissement de la baisse concerne les non-salariés (- 1,6 % après - 1,7 %) comme les salariés agricoles (- 0,2 % après - 0,3 %). Déduction faite des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19, les remboursements progressent de 4,8 % pour les salariés et de 0,3 % pour les non-salariés.

## Des honoraires médicaux proches du mois précédent malgré une reprise des généralistes

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** accusent une forte hausse par rapport à octobre (+ 3,6 %) en raison de l'entrée en vigueur des mesures tarifaires du règlement arbitral, principalement la hausse du tarif de la consultation qui augmente de 1€50 début novembre. Depuis le début de l'année, l'évolution s'atténue à - **3,1 %**. Pour les **spécialistes**, les remboursements de consultations sont également marqués mais l'atténuation du dynamisme de leurs actes techniques (qui constituent 75 % du total de leurs actes) permet de garder un niveau légèrement en deçà du mois précédent. Sur onze mois, l'évolution atteint **4,4 %**. Quant aux **soins dentaires**, les remboursements de novembre continuent de chuter en raison de la baisse du taux de remboursement de 70 % à 60 % intervenue à compter du 15 octobre. L'évolution depuis le début de l'année s'infléchit en conséquence et atteint **2,2 %** fin novembre.

## Des auxiliaires médicaux en léger repli par rapport à novembre

S'agissant des remboursements de soins de **masso-kinésithérapie**, ils oscillent sur un plateau depuis juillet et se situent ce mois sur un niveau intermédiaire. Sur onze mois, leur progression est de **2,6 %**. De leur côté, les remboursements de soins **infirmiers**, après deux mois de hausse, freinent ce mois. Ils **diminuent de 4,0 %** depuis le début de l'année. Hors actes Covid, la baisse est plus modérée (- 1,8 %).

## Des remboursements de biologie de nouveau en retrait

Les remboursements des **analyses médicales** en laboratoire repartent à la baisse avec - 1,6 % de recul entre octobre et novembre. Leur évolution sur onze mois de - **26,6 %** n'est toujours pas significative, biaisée par l'effet base du début de l'année 2022. Ainsi, hors tests Covid, les remboursements progressent cette fois de 0,4 %.

## Des remboursements de transports qui infléchissent leur croissance

Concernant les remboursements de transports **de patients**, le ralentissement de la hausse des remboursements depuis le début de l'année (+ **5,1 %**) est imputable aux seuls transports non-sanitaires en retrait ce mois (- 4,0 % entre octobre et novembre).



## Des versements d'indemnités journalières maladie qui poursuivent leur ralentissement

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** ralentissent pour le troisième mois consécutif. Leur **repli**, de **- 4,7 %** sur onze mois, est toujours minorée par la crise sanitaire de début 2022. Hors versements liés à la Covid-19, ils progressent de 4,9 %. Les versements d'**IJ ATMP** décélèrent également, légèrement, par rapport au mois précédent. Ils sont en progression de **1,8 %** fin novembre.

## Des remboursements pharmaceutiques qui repartent à la hausse

Les remboursements de **médicaments de ville** augmentent à nouveau ce mois après quelque mois de stabilité sur un plateau haut. L'évolution, toujours minorée par la vague Omicron de début 2022, atteint **1,5 %** sur onze mois. Hors actes Covid, la progression est de 5,5 %. Les remboursements des **médicaments rétrocedés** rattrapent quant à eux le creux observé en octobre et **diminuent de 7,0 %** depuis le début de l'année.

## Des dispositifs médicaux en recul

Quant aux **dispositifs médicaux**, oscillants ces derniers mois, le mois de novembre est en net recul. Ils évoluent de 0,1 % sur onze mois.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin novembre 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov 2022	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>+0,0%</b>	<b>+2,4%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+2,4%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>-0,4%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,9%	+0,1%	+3,4%	+0,0%	+2,0%	+0,2%	+3,5%	-0,2%	+0,2%
- Médecins généralistes	-3,0%	-4,4%	-1,9%	-4,5%	-3,1%	-4,4%	-1,9%	-5,1%	+3,6%
- Médecins spécialistes	+4,2%	+2,3%	+5,9%	+2,0%	+4,4%	+2,5%	+6,1%	+1,8%	-0,4%
- Dentistes	+2,4%	+0,7%	+3,5%	+1,2%	+2,2%	+0,4%	+3,5%	+1,6%	-3,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,7%	-3,3%	+1,1%	-0,6%	-2,0%	-3,6%	+0,8%	-0,3%	-0,3%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,7%	+0,9%	+4,9%	-0,2%	+2,6%	+0,8%	+4,9%	+0,3%	+0,6%
- Infirmiers	-3,6%	-4,7%	-1,4%	-0,8%	-4,0%	-5,1%	-1,8%	-0,5%	-0,7%
Laboratoires	-26,6%	-22,9%	-29,6%	-13,4%	-26,6%	-23,3%	-29,3%	-13,4%	-1,6%
Frais de transports	+5,5%	+2,8%	+8,8%	+5,7%	+5,1%	+2,3%	+8,5%	+5,4%	-0,6%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,8%	+1,6%	-2,4%	+7,3%	-2,4%	+1,5%	-3,1%	+7,8%	-0,9%
- IJ maladie	-3,8%	+2,4%	-4,9%	+11,3%	-4,7%	+1,8%	-5,8%	+11,8%	-1,1%
- IJ ATMP	+1,9%	+0,3%	+2,2%	+0,6%	+1,8%	+1,1%	+2,0%	+0,9%	-0,4%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,7%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+0,7%</b>	<b>-0,0%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+4,7%</b>	<b>+0,4%</b>
Médicaments :	+0,7%	+0,9%	+0,6%	+6,7%	+0,9%	+1,0%	+0,8%	+6,3%	+1,2%
- Médicaments délivrés en ville	+1,5%	+1,6%	+1,3%	+8,5%	+1,5%	+1,5%	+1,4%	+8,2%	+0,6%
- Médicaments rétrocedés	-8,7%	-10,2%	-7,5%	-12,8%	-7,0%	-8,0%	-6,1%	-14,2%	+12,1%
LPP	+0,4%	-2,7%	+4,4%	-0,1%	+0,1%	-3,0%	+4,0%	+0,1%	-2,2%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-novembre-2023-note/>